



Groupement pour la Codification des Mesures
dans l'Utilisation des Bouchons de Liège

Méthode d'essai

08 02 2001

CODIM-DP/A

Dosage des résidus de peroxydes des bouchons de liège pour vins tranquilles

1- Objectif et domaine d'application :

Cette méthode a pour objectif de définir l'essai à pratiquer pour quantifier les résidus de peroxydes des bouchons de liège pour vins tranquilles prêts à l'emploi. Elle s'applique à tous les types de bouchons de liège pour vins tranquilles prêts à l'emploi.

2- Références bibliographiques :

Norme ISO 633-1986 :
Liège – Vocabulaire.
Norme ISO 2569-1994 :
Bouchons en liège – Vocabulaire.
Code international des pratiques œnologiques , O.I.V., nouvelle édition recodifiée 1996 .
Code international des pratiques bouchonnères (CELIEGE) .

3- Principes – Définitions :

Définition : Vin tranquille : Le vin est dit tranquille quand la surpression du dioxyde de carbone qu'il contient est inférieure ou égale à 0,5 bar à 20 ° C (cf Code international des pratiques œnologiques , O.I.V., nouvelle édition recodifiée 1996) .

Principe : Dosage titrimétrique de l'iode formé par le thiosulfate .

4- Conditions de mesure :

S'assurer que les bouchons à tester sont, au début de l'essai, à une température de 21 °C + ou - 4 °C.
L'essai est à pratiquer dans un local respectant les caractéristiques d'ambiance suivantes :
Température 21 °C + ou - 4 °C ,
Humidité relative de l'air 60 % + ou - 20 % .

5- Matériels et réactifs :

5-1 Matériel :

- erlenmeyer à vis ou flacon à vis de 500 ml et agitateur orbital à plateau.
- ou erlenmeyer à vis de 250 ml.
- burette graduée au 1/10 è de ml , de classe A.
- agitateur magnétique.
- béchers.
- verrerie courante et matériel courant de laboratoire.

5-2 Réactifs :

Eau déminéralisée
Solution de iode de potassium à 50 g/l
Solution d'acide acétique à 50 %
Acide sulfurique à 25 % ou acide chlorhydrique à 9% (exprimé en normalité)
Solution aqueuse d'heptamolybdate d'ammonium à 3%
Indicateur d'iode ou empois d'amidon fraîchement préparé.
Thiosulfate de sodium 0,02 N , obtenu, par exemple , à partir de 200 ml de solution de thiosulfate de sodium 0,1 N et 800 ml d'eau déminéralisée ou distillée.

6- Echantillonnage :

L'essai est à pratiquer sur 4 bouchons.

7- Mode opératoire :

Introduire successivement dans l'erlenmeyer (ou le flacon) à vis :

- 25 ml de solution de iode de potassium à 50 g/l
- 5 ml de solution d'acide acétique à 50 %
- 5 ml d'acide sulfurique à 25 %
- 1 ml de solution d'heptamolybdate d'ammonium à 3 %
- une pincée d'indicateur d'iode
- les 4 bouchons à tester

Ensuite , appliquer l'une des 2 formules suivantes selon le matériel utilisé:

formule 1 : si l'on utilise un récipient à vis de 250 ml : compléter avec de l'eau déminéralisée jusqu'à immersion totale des bouchons , fermer le récipient et pratiquer quelques agitations par retournement pendant 2 heures à l'abri de la lumière .

Transvaser le liquide dans un bécher.

Doser les peroxydes du liquide contenu dans le bécher par la solution de thiosulfate de sodium 0,02 N avec agitation.

On détermine une descente de burette jusqu'à obtenir un virage au bleu persistant 30 secondes.

La descente de burette est exprimée en ml de solution de thiosulfate de sodium 0,02 N que l'on désigne par la lettre V.

formule 2 : si l'on utilise un récipient à vis de 500 ml, ajouter 200 ml d'eau déminéralisée fermer le récipient et le placer durant 2 heures à l'abri de la lumière sur le plateau de l'agitateur orbital réglé à la vitesse de 150 r.p.m. ou rotation par minutes

Transvaser le liquide dans un bécher.

Doser les peroxydes du liquide contenu dans le bécher par la solution de thiosulfate de sodium 0,02 N avec agitation.

On détermine une descente de burette jusqu'à obtenir un virage au bleu persistant 30 secondes.

8- Expression des résultats :

Les résultats sont exprimés en mg de peroxyde d'hydrogène par bouchon , désignés par la lettre P et calculés selon la formule :

$$P \text{ (en mg/bouchon)} = \frac{V \times 0,02 \times 17}{4}$$

Il convient ensuite de vérifier la conformité à la spécification CODIS-PE en cours de validité

9- Rapport d'essai :

Le rapport d'essai doit contenir les résultats et les indications suivantes :

- tous renseignements nécessaires à l'identification complète de l'échantillon,
- la référence à la méthode utilisée,
- les modalités de prélèvement de l'échantillon
- toutes conditions opératoires non prévues dans le présent protocole,
- tout incident susceptible d'avoir agi sur les résultats
 - les bouchons d'une forme anormale (asymétrie, bouchons tronqués,

**Groupement pour la
Codification des
Mesures dans
L'Utilisation des** **Groupement d'Intérêt
Economique**
Bouchons de **Régi par l'ordonnance
Du 23 septembre 1967**
Liège

N°SIRET : 410 140 586 00018
N°APE : 743 B
RCS : MACON C 410 140 586

Siège Social :
Lycée Viticole et agronomique
De Mâcon-Davayé
71960 DAVAYE



Date **08/02/2001**

Rédacteurs

Jean Marie ARACIL	SABATE S.A.
Marc HAGEN	BOUCHONS TRESCASES
François HUOT	PRETEUX BOURGEOIS
Frédéric LEBLANC	SOCIETE FRANÇAISE DU LIEGE
Cécile PRISSET	LAFITTE LIEGE
Nathalie VEDRENNE	Ets CHRISTIANBOURRASSE

Vérificateur

Bernard DESCHAMPS
Ministère de l'Agriculture
Réseau DGER Vigne et Vin

Approbateurs

Christian BOURRASSE	Ets CHRISTIAN BOURRASSE
Jean COURANT	PRETEUX BOURGEOIS
Jean François LAFITTE	LAFITTE LIEGE
Georges Michel MOURIÈS	SOCIETE FRANÇAISE DU LIEGE
Marc SABATE	SABATE S.A.
Michel TRESCASES	BOUCHONS TRESCASES